PCT

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERT	U DU	TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)
(51) Classification internationale des brevets ⁶ :		(11) Numéro de publication internationale: WO 95/19835
B01D 53/68, 53/50, B01J 20/04	A1	(43) Date de publication internationale: 27 juillet 1995 (27.07.95)
(21) Numéro de la demande internationale: PCT/EP9	95/001	
(22) Date de dépôt international: 12 janvier 1995 (1 (30) Données relatives à la priorité: MI94A000078 20 janvier 1994 (20.01.94)		FI, GE, HU, JP, KG, KP, KR, KZ, LK, LR, LT, LV, MD, MG, MN, MX, NO, NZ, PL, RO, RU, SI, SK, TJ, TT, UA, US, UZ, VN, brevet européen (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, ML, MR, NE, SN, TD, TG), brevet ARIPO (KE, MW, SD, SZ).
(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): S (SOCIETE ANONYME) [BE/BE]; Rue du Princ 33, B-1050 Bruxelles (BE).		
(72) Inventeur; et (75) Inventeur/Déposant (US seulement): FAGIOLIN [IT/IT]; Via Della Repubblica, 9/B, I-57013 Ro Solway (IT).	,	
(74) Mandataires: ANTHOINE, Paul etc.; Solvay Anonyme), Dept. de la Propriété Industrielle, 310 Ransbeek, B-1120 Bruxelles (BE).	•	

- (54) Title: REACTIVE COMPOSITION AND METHOD FOR PURIFYING A HYDROGEN CHLORIDE-CONTAINING GAS
- (54) Titre: COMPOSITION REACTIVE ET PROCEDE POUR L'EPURATION D'UN GAZ CONTENANT DU CHLORURE D'HYDROGENE

(57) Abstract

A solid powdered reactive composition for purifying a hydrogen chloride-containing gas, including over 98 wt % of sodium bicarbonate and less than 2 wt % of sodium monocarbonate, and having a particle size distribution defined by an average particle diameter of less than 0.050 mm and a particle size slope of less than 5. Said reactive composition is useful for purifying flue gases from the incineration of household refuse.

(57) Abrégé

Composition réactive, solide, pulvérulente pour l'épuration d'un gaz contenant du chlorure d'hydrogène, ladite composition réactive comprenant plus de 98 % en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % en poids de monocarbonate de sodium et présentant une distribution granulométrique définie par un diamètre moyen de particule inférieur à 0,050 mm et une pente granulométrique inférieure à 5. La composition réactive trouve une application dans l'épuration des fumées résiduaires de l'incinération des ordures ménagères.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

ΑT	Autriche	GB	Royaume-Uni	MR	Mauritanie
ΑU	Australie	GE	Géorgie	MW	Malawi
BB	Barbade	GN	Guinée	NE	Niger
BE	Belgique	GR	Grèce	NL	Pays-Bas
BF	Burkina Faso	HU	Hongrie	NO	Norvège
BG	Bulgarie	IE	Irlande	NZ	Nouvelle-Zélande
BJ	Bénin	IT	Italie	PL	Pologne
BR	Brésil	JP	Japon	PT	Portugal
BY	Bélarus	KE	Kenya	RO	Roumanie
CA	Canada	KG	Kirghizistan	RU	Fédération de Russie
CF	République centrafricaine	KP	République populaire démocratique	SD	Soudan
CG	Congo		de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KR	République de Corée	SI	Slovénie
CI	Côte d'Ivoire	KZ	Kazakhstan	SK	Slovaquie
CM	Cameroun	LI	Liechtenstein	SN	Sénégal
CN	Chine	LK	Sri Lanka	TD	Tchad
CS	Tchécoslovaquie	LU	Luxembourg	TG	Togo
CZ	République tchèque	LV	Lettonie	TJ	Tadjikistan
DE	Allemagne	MC	Monaco	TT	Trinité-et-Tobago
DK	Danemark	MD	République de Moldova	UA	Ukraine
ES	Espagne	MG	Madagascar	US	Etats-Unis d'Amérique
FI	Finlande	ML	Mali	UZ	Ouzbékistan
FR	France	MN	Mongolie	VN	Viet Nam
GA	Gabon		-		

1

Composition réactive et procédé pour l'épuration d'un gaz contenant du chlorure d'hydrogène.

L'invention concerne l'épuration des gaz contenant du chlorure d'hydrogène.

5

10

15

20

25

30

Elle concerne plus particulièrement une composition réactive à base de bicarbonate de sodium, utilisable pour épurer un gaz en chlorure d'hydrogène.

L'incinération est une technologie qui tend à s'imposer pour l'élimination des ordures ménagères ou municipales. L'incinération des ordures ménagères s'accompagne d'une formation de fumée contenant généralement du chlorure d'hydrogène. Il est impératif d'éliminer le chlorure d'hydrogène de la fumée, avant de rejeter celle-ci dans l'atmosphère.

Un procédé connu pour épurer une fumée contenant du chlorure d'hydrogène consiste à traiter la fumée avec du bicarbonate de sodium de manière à décomposer le chlorure d'hydrogène et former du chlorure de sodium.

On a plus particulièrement proposé un procédé dans lequel du bicarbonate de sodium est injecté à l'état d'une poudre dans la fumée sortant de l'incinérateur et la fumée ainsi traitée est ensuite envoyée sur un filtre (SOLVAY & Cie, brochure TR. 895/5c-B-1-1290). Dans ce procédé connu, la fumée possède une température de 260 °C à l'endroit d'injection du bicarbonate de sodium. Celui-ci est mis en oeuvre à l'état d'une poudre calibrée, obtenue par broyage, dont 90 % en poids est à l'état de particules de diamètre inférieur à 16 μ m.

En pratique, la poudre de bicarbonate de sodium mise en oeuvre dans ce procédé connu contient du monocarbonate de sodium.

On a maintenant trouvé qu'il était possible d'optimiser l'efficacité du procédé connu qui vient d'être décrit, en sélectionnant du bicarbonate de sodium de qualité bien définie.

L'invention concerne dès lors une composition réactive,

solide, pulvérulente pour l'épuration d'un gaz contenant du chlorure d'hydrogène, ladite composition réactive comprenant plus de 98 % en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % en poids de monocarbonate de sodium et présentant une distribution granulométrique définie par un diamètre moyen de particule inférieur à 0,050 mm et une pente granulométrique inférieure à 5.

5

10

15

20

25

30

Dans la composition réactive selon l'invention, le bicarbonate de sodium et le monocarbonate de sodium sont considérés à l'état anhydre.

Selon l'invention, la composition réactive comprend plus de 98 % (de préférence au moins 99 %) en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % (de préférence au maximum 1 %) en poids de monocarbonate de sodium. Elle peut éventuellement comprendre d'autres impuretés accompagnant habituellement le bicarbonate de sodium du commerce, notamment du chlorure de sodium.

La composition réactive selon l'invention est un solide pulvérulent. Un caractéristique importante de la composition réactive selon l'invention réside dans sa distribution granulométrique qui est caractérisée par un diamètre moyen de particule D_m inférieur à 0,050 mm (de préférence au maximum égal à 0,030 mm) et une pente granulométrique σ inférieure à 5 (de préférence au maximum égale à 3).

Dans la composition réactive selon l'invention, le diamètre moyen D_{m} et la pente granulométrique σ sont définis par les relations suivantes

$$D_{m} = \underbrace{\Sigma \ n_{1}.D_{1}}_{\Sigma \ n_{1}} \quad , \quad \sigma = \underbrace{D_{90} - D_{10}}_{D_{50}}$$

dans lesquelles n_i désigne la fréquence (en poids) des particules de diamètre D_i , et D_{90} (respectivement D_{50} et D_{10}) représente le diamètre pour lequel 90 % (respectivement 50 % et 10 %) des particules de la composition réactive (exprimées en poids) ont un diamètre inférieur à D_{90} (respectivement D_{50} et D_{10}). Ces paramètres granulométriques sont définis par la méthode d'analyse par diffraction de rayons laser utilisant un appareil de mesure SYMPATEC modèle HELOS 12LA fabriqué par SYMPATEC GmbH.

3

3

La composition réactive selon l'invention est spécialement destinée à l'épuration des fumées provenant des fours d'incinération des ordures ménagères. Ces fumées contiennent généralement, en plus de chlorure d'hydrogène, du dioxyde de soufre. On a observé que la composition réactive selon l'invention réalise une épuration efficace de ces fumées, à la fois en chlorure d'hydrogène et en dioxyde de soufre.

5

10

15

20

25

30

35

Dans la composition réactive selon l'invention, le bicarbonate de sodium constitue le composé actif principal. La teneur en carbonate de sodium et la distribution granulométrique constituent par ailleurs deux paramètres interdépendants. D'une part, on a observé que, toutes autres choses égales, une teneur excessive en carbonate de sodium tend à provoquer une agglutination des particules de la composition réactive, réduisant l'efficacité de celle-ci. D'autre part, la distribution granulométrique de la composition réactive doit respecter un compromis, sachant qu'une granulométrie fine va favoriser la réaction avec le chlorure d'hydrogène du gaz traité, tandis qu'une granulométrie grossière va favoriser la séparation ultérieure des produits solides de la réaction. En pratique, des compositions réactives spécialement recommandées sont celles pour lesquelles la teneur pondérale en bicarbonate de sodium est de 99 à 99,9 %, la teneur pondérale en monocarbonate de sodium est de 0,1 à 1 %, le diamètre moyen de particule est de 0,010 à 0,030 mm et la pente granulométrique est de 1 à 3. Les valeurs optimum des paramètres granulométriques sont liées au moyen utilisé pour séparer les produits solides de la réaction de la composition réactive avec le chlorure d'hydrogène et, le cas échéant, le dioxyde de soufre du gaz traité. Il s'est en effet avéré que ces produits de réaction ont une distribution granulométrique directement liée à celle de la composition réactive.

Une forme de réalisation de la composition réactive selon l'invention, spécialement adaptée au cas particulier où on utilise un filtre électrostatique comme moyen de séparation des produits de réaction précités, est celle pour laquelle le diamètre moyen de particule est de 0,020 à 0,030 mm et la pente

granulométrique est de 1,25 à 2,50. Une variante préférée de cette forme de réalisation de l'invention est celle dans laquelle au moins 90 % en poids des particules ont un diamètre égal ou inférieur à 0,055 mm et au maximum 10 % en poids ont un diamètre inférieur à 0,006 mm.

Une autre forme de réalisation de la composition réactive selon l'invention, spécialement adaptée au cas particulier où on utilise un filtre du type à tissus filtrants (par exemple un filtre à manches) comme moyen de séparation mécanique des produits de réaction précités, est celle pour laquelle le diamètre moyen de particule est de 0,010 à 0,020 mm et la pente granulométrique est de 1 à 3. Une variante préférée de cette autre forme de réalisation de l'invention est celle dans laquelle au moins 90 % en poids des particules ont un diamètre égal ou inférieur à 0,035 mm et au maximum 10 % en poids ont un diamètre inférieur à 0,005 mm.

La composition réactive selon l'invention est généralement obtenue par broyage d'une poudre grossière de bicarbonate de sodium du commerce. La composition de la poudre et sa granulo-métrie jouent un rôle important dans la qualité de la composition réactive selon l'invention.

Selon une forme de réalisation spécialement recommandée de la composition réactive selon l'invention, celle-ci est obtenue par broyage d'une poudre qui comprend plus de 98 % (de préférence au moins 99 %) en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % (de préférence au maximum 1 %) en poids de monocarbonate de sodium et qui présente une distribution granulométrique telle qu'au moins 85 % en poids de ses particules aient un diamètre inférieur à 0,500 mm et qu'au maximum 25 % en poids de ses particules aient un diamètre inférieur à 0,040 mm. Conformément à une variante préférée de cette forme de réalisation de l'invention, la poudre mise en oeuvre au broyage présente une distribution granulométrique telle que, pour 100 unités pondérales de ses particules, 85 unités aient un diamètre inférieur à 0,250 mm, de 50 à 70 unités aient un diamètre inférieur à 0,125 mm, de 30 à 50 unités aient un diamètre inférieur à

0,090 mm et moins de 25 unités aient un diamètre inférieur à 0.045 mm.

5

10

15

20

25

30

35

Dans la forme de réalisation spécialement recommandée qui vient d'être décrite, les conditions du broyage constituent un paramètre important. En particulier, il est important de régler le broyage pour éviter une décomposition thermique inopportune ou excessive du bicarbonate de sodium de la poudre, sous l'effet de la chaleur dégagée par le broyage. Les paramètres optimum du broyage sont directement liés à d'autres paramètres, tels que le broyeur utilisé, la granulométrie de la poudre soumise au broyage et ses teneurs en bicarbonate et en monocarbonate de sodium, la distribution granulométrique recherchée pour la composition réactive selon l'invention ainsi ses teneurs en bicarbonate et en monocarbonate de sodium. En pratique, les paramètres optimum du broyage peuvent être déterminés aisément dans chaque cas particulier par un travail de routine au laboratoire.

Toutes autres choses égales, la composition réactive selon l'invention présente une efficacité optimum comme réactif d'épuration d'une fumée en chlorure d'hydrogène et, le cas échéant, en dioxyde de soufre. Cette efficacité se manifeste au niveau de l'excès de composition réactive nécessaire pour décomposer une fraction définie du chlorure d'hydrogène et du dioxyde de soufre du gaz, par rapport à la quantité stoechiométrique.

La composition réactive selon l'invention trouve une application intéressante pour l'épuration des fumées résiduaires de l'incinération des ordures ménagères.

L'invention concerne dès lors également un procédé pour l'épuration d'une fumée contenant du chlorure d'hydrogène, selon lequel on introduit, dans la fumée, à une température de 125 à 600 °C, une composition réactive conforme à l'invention, contenant du bicarbonate de sodium, et on soumet ensuite la fumée à un dépoussiérage.

Dans le procédé selon l'invention, la composition réactive est introduite à l'état solide dans la fumée. En général, la composition réactive est introduite dans un courant de la fumée,

PCT/EP95/00116

5

10

15

20

25

30

35

circulant à l'intérieur d'une chambre de réaction. Dans celle-ci, le bicarbonate de sodium décompose le chlorure d'hydrogène de la fumée en formant du chlorure de sodium. Le dépoussiérage de la fumée a pour fonction d'en extraire les particules de chlorure de sodium formées. Il peut être réalisé par tous moyens connus appropriés, par exemple par séparation mécanique dans un cyclone, par filtration à travers un tissu filtrant ou par séparation électrostatique. Dans la mise en oeuvre du procédé selon l'invention, il est nécessaire de prévoir un temps de réaction suffisant du bicarbonate de sodium avec le chlorure d'hydrogène de la fumée, avant de soumettre celle-ci au dépoussiérage. En pratique, il s'est révélé avantageux que le dépoussiérage soit opéré plus de 2 secondes (de préférence endéans un temps de 2,5 à 6 secondes) après la fin de l'introduction de la composition réactive dans la fumée.

Le procédé selon l'invention trouve une application spécialement avantageuse pour l'épuration d'une fumée provenant de l'incinération d'ordures ménagères. Dans cette application particulière du procédé selon l'invention, le produit solide recueilli du dépoussiérage comprend généralement, en plus du chlorure de sodium, du sulfate de sodium, des métaux polyvalents à l'état métallique ou combiné, ainsi que du carbonate de sodium. Ce produit solide peut être traité de la manière exposée dans la demande internationale de brevet WO 93/04983 [(SOLVAY (Société Anonyme)].

Des particularités et détails de l'invention vont ressortir de la description suivantes des dessins annexés.

La figure 1 montre schématiquement une installation d'incinération d'ordures ménagères mettant en oeuvre le procédé selon l'invention;

Les figures 2 et 3 sont deux diagrammes reproduisant les distributions granulométriques cumulatives de deux formes de réalisation particulières de la composition réactive selon l'invention.

L'installation d'incinération représentée à la figure 1 comprend un four d'incinération 1 (partiellement représenté), une

7

chaudière de récupération 2, une chambre de réaction tubulaire verticale 3, un dispositif de dépoussiérage 4 et une cheminée 5. Le dispositif de dépoussiérage 4 comprend un cyclone 6, suivi d'une batterie 7 de filtres électrostatiques. En variante, l'installation peut comprendre un filtre à tissus filtrants, par exemple un filtre à manches, en remplacement ou en aval de la batterie de filtres électrostatiques 7.

5

10

15

20

25

30

35

La chambre de réaction 2 est équipée d'un injecteur 8 relié à un dispositif d'alimentation 14 d'une composition réactive.

Pendant l'exploitation de l'installation de la figure 1, le four d'incinération 1 génère une fumée chargée de chlorure d'hydrogène, de dioxyde de soufre et de diverses impuretés gazeuses et solides, parmi lesquelles des métaux lourds. Cette fumée quitte le four 1, traverse la chaudière 2 dans laquelle on récupère une partie de sa chaleur sensible, puis débouche, via un carneau 9, dans la partie inférieure de la chambre de réaction 3, au-dessous de l'injecteur 8. L'injecteur 8 est par ailleurs alimenté avec une composition réactive pulvérulente conforme à l'invention, provenant du dispositif d'alimentation 14 dont le fonctionnement sera explicité plus bas. Ainsi, dans la chambre 3, la fumée est traitée avec la composition réactive provenant de l'injecteur 8, ce qui a pour résultat de décomposer le chlorure d'hydrogène et le dioxyde de soufre de la fumée, avec formation de particules de chlorure de sodium et de sulfate de sodium. A sa sortie de la chambre de réaction 3, la fumée passe dans le dispositif de dépoussiérage 4, où on sépare les matières solides qu'elle contient, en particulier les métaux lourds ainsi que le chlorure et le sulfate de sodium formés dans la chambre de réaction 3. La fumée épurée est ensuite transférée telle quelle à la cheminée 5.

La composition réactive utilisée pour alimenter l'injecteur 8 provient du dispositif d'alimentation 14. Celui-ci, comprend un silo 10 contenant une poudre de bicarbonate de sodium du commerce et un broyeur 11 alimenté au départ du silo 10 par l'intermédiaire d'un distributeur vibrant 12. Le broyeur 11 est du type à attrition, dans lequel l'énergie d'attrition est communiquée à la

10

matière à broyer par un courant d'air (Kirk Othmer, Encyclopedia of Chemical Technology, Volume 21, 1983, page 157). Le broyeur comporte un organe de tamisage. Il est relié à l'injecteur 8 par un conduit 13.

Les exemples suivants servent à illustrer l'invention. Exemple 1.

On a procédé à l'incinération d'ordures ménagères dans une installation industrielle du type de celle décrite plus haut, en référence à la figure 1. A sa sortie du four d'incinération, la fumée présentait les caractéristiques suivantes :

Composition pondérale (mg/Nm³):
HCl: 1300
SO₂: 200

Température: 250 °C

Débit: 3500 Nm³/h

On a par ailleurs mis en oeuvre une poudre de bicarbonate de sodium du commerce, présentant les caractéristiques suivantes :

Composition NaHCO3 : Na ₂ CO ₃ :	> 99 %
Distribution gr	canulométrique :
Diamètre (mm)	Fraction pondérale (%)
< 0,250	> 85
< 0,125	50 - 70
< 0,088	30 - 50
< 0,044	< 25

Cette poudre de bicarbonate de sodium du commerce a été broyée dans un broyeur à attrition RTM 300-S, fabriqué par STM s.n.c.. Le fonctionnement du broyeur a été réglé de manière à

9

obtenir une composition réactive présentant la distribution granulométrique représentée à la figure 2 et la composition pondérale suivante :

 $NaHCO_3 : > 99 %$

 $5 \text{ Na}_2\text{CO}_3 : < 1 \%$

10

15

La figure 2 reproduit la distribution granulométrique cumulative de la composition réactive recueillie du broyeur. Sur cette figure, l'échelle des abscisses représente le diamètre des particules, exprimé en microns et l'échelle des ordonnées représente la fraction pondérale cumulée, exprimée en % du passé.

La composition réactive recueillie du broyage a été immédiatement injectée telle quelle dans la fumée, avec un débit correspondant sensiblement à 1,6 mole de NaHCO₃ par mole de (HCl+SO₂) de la fumée. La fumée traitée a ensuite été dépoussiérée sur un filtre électrostatique.

On a analysé la composition de la fumée après le traitement d'épuration et dépoussiérage :

 $HC1 : 200 \text{ mg/Nm}^3$

 SO_2 : 10 mg/Nm³

20 Exemple 2.

On a répété l'essai de l'exemple 1, avec une fumée présentant les caractéristiques suivantes à la sortie du four d'incinération :

Composition pondérale (mg/Nm³):

HCl: 647

 $S0_2 : 100$

Température : 167 °C

Débit : 36000 Nm³/h

On a utilisé la même poudre de bicarbonate de sodium du
commerce qu'à l'exemple 1. Les conditions du broyage de la poudre
ont toutefois été modifiées de manière à obtenir une composition
réactive présentant la distribution granulométrique cumulative

10

représentée à la figure 3 (les échelles des abscisses et des ordonnées sont identiques à celles de la figure 2) et la composition pondérale suivante :

 $NaHCO_3 : > 99 \%$

5 $Na_2CO_3 : < 1 \%$

10

La composition réactive recueillie du broyage a été immédiatement injectée telle quelle dans la fumée, avec un débit correspondant sensiblement à 1,2 mole de NaHCO3 par mole de HCl+SO2) de la fumée. La fumée traitée a ensuite été dépoussiérée sur un filtre à tissus filtrants.

On a analysé la composition de la fumée après le traitement d'épuration et dépoussiérage :

 $HCl : 5 mg/Nm^3$

 $so_2 : < 10 \text{ mg/Nm}^3$

11

REVENDICATIONS

- 1 Composition réactive, solide, pulvérulente pour l'épuration d'un gaz contenant du chlorure d'hydrogène, ladite composition réactive comprenant plus de 98 % en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % en poids de monocarbonate de sodium et présentant une distribution granulométrique définie par un diamètre moyen de particule inférieur à 0,050 mm et une pente granulométrique inférieure à 5.
- 2 Composition réactive selon la revendication 1, caractérisée en ce que la teneur pondérale en bicarbonate de sodium est d'au moins 99 %, la teneur pondérale en monocarbonate de sodium est d'au maximum 1 %, le diamètre moyen de particule est au maximum égal à 0,030 mm et la pente granulométrique est au maximum égale à 3.
- 3 Composition réactive selon la revendication 2, caractérisée en ce que la teneur pondérale en bicarbonate de sodium est de 99 à 99,9 %, la teneur pondérale en monocarbonate de sodium est de 0,1 à 1 %, le diamètre moyen de particule est de 0,010 à 0,030 mm et la pente granulométrique est de 1 à 3.
- 4 Composition réactive selon la revendication 3, caractérisée en ce que le diamètre moyen de particule est de 0,020 à 0,030 mm et la pente granulométrique est de 1,25 à 2,50.
 - 5 Composition réactive selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'elle est constituée de particules dont au moins 90 % en poids ont un diamètre égal ou inférieur à 0,055 mm et dont au maximum 10 % en poids ont un diamètre inférieur à 0,006 mm.

25

6 - Composition réactive selon la revendication 4 ou 5,
 présentant la distribution granulométrique cumulative représentée
 30 à la figure 2.

5

10

15

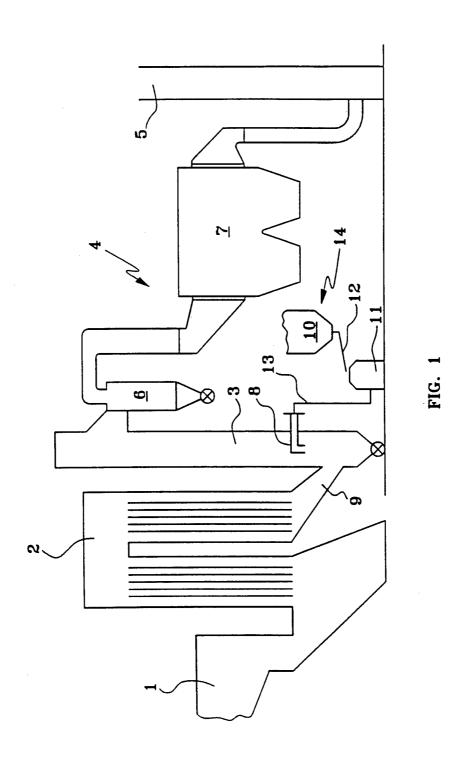
20

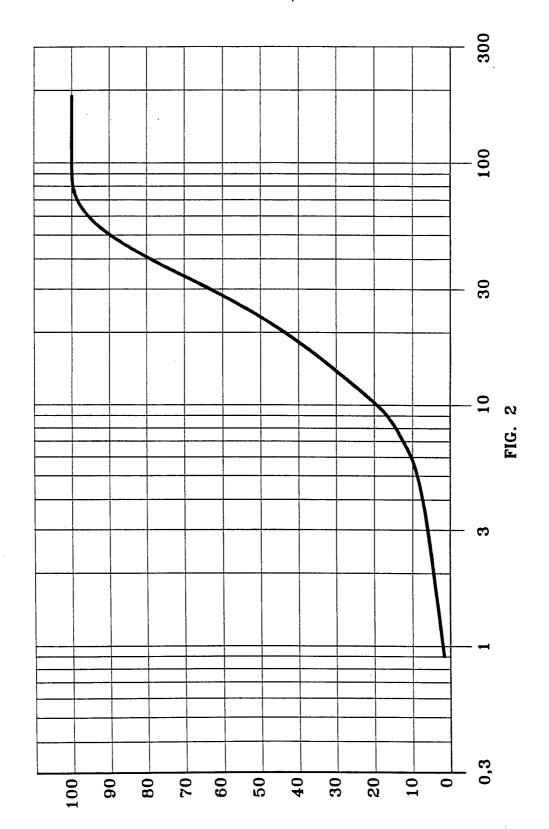
- 7 Composition réactive selon la revendication 3, caractérisée en ce que le diamètre moyen de particule est de 0,010 à 0,020 mm et la pente granulométrique est de 1 à 3.
- 8 Composition réactive selon la revendication 7, caractérisée en ce qu'elle est constituée de particules dont au moins 90 % en poids ont un diamètre égal ou inférieur à 0,035 mm et dont au maximum 10 % en poids ont un diamètre inférieur à 0,005 mm.
 - 9 Composition réactive selon la revendication 7 ou 8, présentant la distribution granulométrique représentée à la figure 3.
 - 10 Composition réactive selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, obtenues par broyage d'une poudre qui comprend plus de 98 % en poids de bicarbonate de sodium et moins de 2 % en poids de monocarbonate de sodium et qui présente une distribution granulométrique telle qu'au moins 85 % en poids de ses particules aient un diamètre inférieur à 0,500 mm et qu'au maximum 25 % en poids de ses particules aient un diamètre inférieur à 0,040 mm.
 - 11 Composition réactive selon la revendication 10, caractérisée en ce que la poudre présente une distribution granulométrique telle que, pour 100 unités pondérales de particules, 85 unités aient un diamètre inférieur à 0,250 mm, de 50 à 70 unités aient un diamètre inférieur à 0,125 mm, de 30 à 50 unités aient un diamètre inférieur à 0,090 mm et moins de 25 unités aient un diamètre inférieur à 0,045 mm.
- 25 12 Composition réactive selon la revendication 10 ou 11, caractérisée en ce que la poudre comprend au moins 99 % en poids de bicarbonate de sodium et au maximum 1 % en poids de monocarbonate de sodium.
- 13 Composition réactive selon l'une quelconque des reven-30 dications 1 à 12, pour l'épuration d'une fumée résiduaire de l'incinération d'ordures ménagères.

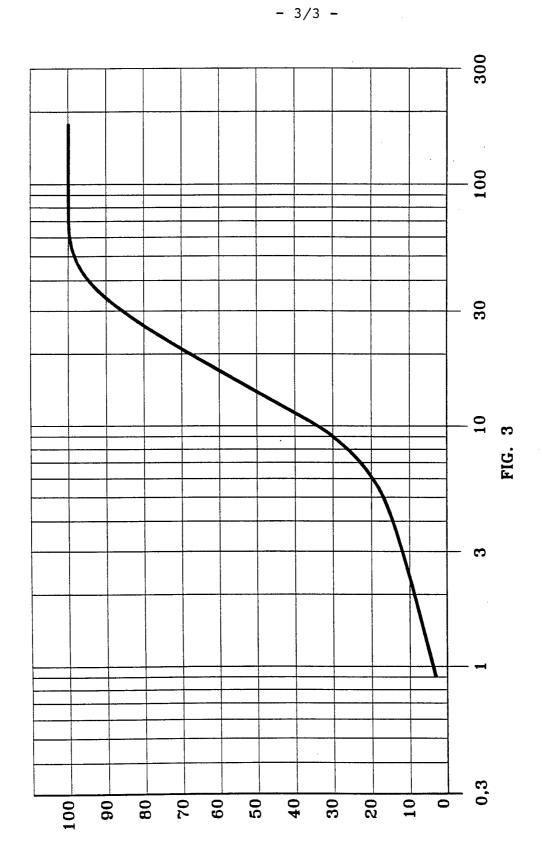
PCT/EP95/00116

5

- 14 Procédé pour l'épuration d'une fumée contenant du chlorure d'hydrogène, selon lequel on introduit dans la fumée, à une température de 125 à 600 °C, une composition réactive conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 13 et on soumet ensuite la fumée à un dépoussiérage.
- 15 Procédé selon la revendication 14, caractérisé en ce que le dépoussiérage comprend une séparation électrostatique et en ce que la composition réactive que l'on introduit dans la fumée est conforme à l'une quelconque des revendications 4 à 6.
- 10 16 Procédé selon la revendication 13, caractérisé en ce que le dépoussiérage comprend une filtration à travers un tissu filtrant et en ce que la composition réactive que l'on introduit dans la fumée est conforme à l'une quelconque des revendications 7 à 9.
- 17 Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, caractérisé en ce que le dépoussiérage de la fumée est opéré plus de 2 secondes après la fin de l'introduction de la composition réactive dans la fumée.
- 18 Procédé selon la revendication 17, caractérisé en ce 20 que le temps écoulé entre la fin de l'introduction de la composition réactive dans la fumée et le dépoussiérage est de 2,5 à 6 secondes.







INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Interr , al Application No PCT/EP 95/00116

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER IPC 6 B01D53/68 B01D53 B01D53/50 B01J20/04 According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) IPC 6 B01D B01J Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT Relevant to claim No. Category Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages WO,A,93 04983 (SOLVAY S.A.) 18 March 1993 1-3. A 12-16 see page 3, line 15 - page 4, line 5; figure 1 1-3, A EP,A,O 301 272 (WAAGNER-BIRO AG) 1 12-14 February 1989 see claims 1-6; example 1; table 1 WO, A, 88 00672 (DVIRKA ET AL.) 28 January 1-3, A 12-18 1988 see page 7, paragraph 4 - page 8, paragraph 3; claims 1-18 1-3, WO, A, 86 05714 (CHURCH & DWIGHT CO. INC.) 9 Α 12-16 October 1986 see page 10, line 16 - line 24 see page 15, line 5 - line 28 -/--Patent family members are listed in annex. Further documents are listed in the continuation of box C. X Special categories of cited documents: "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance invention "E" earlier document but published on or after the international "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) involve an inventive step when the document is taken alone "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such docu-"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or ments, such combination being obvious to a person skilled other means document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed "&" document member of the same patent family Date of mailing of the international search report Date of the actual completion of the international search 29.03.95 17 March 1995 Authorized officer Name and mailing address of the ISA European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Eijkenboom, A Fax: (+ 31-70) 340-3016

1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Interr al Application No
PCT/EP 95/00116

C.(Continua	ntion) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
ategory °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.	
A	US,A,4 588 569 (INTERMOUNTAIN RESEARCH & DEVELOPMENT CORP.) 13 May 1986 see column 6, line 27 - column 8, line 15; claims 1-25	1-3, 10-16	
\	EP,A,O 463 367 (GENERAL ELECTRIC ENVIRONMENTAL SERVICES INC.) 2 January 1992 see claims 1-16	1-3, 12-14	
,	US,A,4 960 445 (RESEARCH-COTTRELL) 2 October 1990 see the whole document	1-3,12, 16	
4	EP,A,O 161 497 (WAAGNER-BIRO AG) 21 November 1985 see page 2, line 19 - page 3, line 1; claims 1-10; figures 1-3	1-3, 12-16	
A	US,A,4 555 391 (INTERMOUTAIN RESEARCH & DEVELOPMENT CORP.) 26 November 1985 see column 6, line 4 - line 50; claims 1-23; figure 1; examples 1-3	1-3, 10-16	
4	US,A,3 589 863 (THE DOW CHEMICAL CO.) 29 June 1971 see the whole document	1-3, 10-14	
	·		

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Inte onal Application No
PCT/EP 95/00116

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO-A-9304983	18-03-93	AU-A- 248 CZ-A- 940 EP-A- 060 FI-A- 94	5291 22-06-93 1192 05-04-93 0536 13-07-94 3218 29-06-94 1119 09-03-94 0828 09-03-94
EP-A-0301272	01-02-89	AT-B- 38	8883 11-09-89 8312 12-06-89 6680 17-03-92
WO-A-8800672	28-01-88		1045 21-07-87 4475 20-07-88
WO-A-8605714	09-10-86	CA-A- 125 DE-D- 368 DE-T- 368	12-05-87 17764 25-07-89 19163 18-11-93 19163 03-02-94 17928 15-04-87
US-A-4588569	13-05-86	NONE	
EP-A-0463367	02-01-92	DE-D- 6910	.8480 02-06-92 07126 16-03-95 11264 13-01-95
US-A-4960445	02-10-90	NONE	
EP-A-0161497	21-11-85	NONE	
US-A-4555391	26-11-85	NONE	
US-A-3589863	29-06-71	NONE	,

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema nternationale No PCT/EP 95/00116 1

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB 6 B01D53/68 B01D53/50

B01J20/04

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

B01D B01J CIB 6

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO,A,93 04983 (SOLVAY S.A.) 18 Mars 1993	1-3, 12-16
	voir page 3, ligne 15 - page 4, ligne 5; figure 1	
A	EP,A,O 301 272 (WAAGNER-BIRO AG) 1 Février 1989 voir revendications 1-6; exemple 1; tableau 1	1-3, 12-14
A	WO,A,88 00672 (DVIRKA ET AL.) 28 Janvier 1988 voir page 7, alinéa 4 - page 8, alinéa 3; revendications 1-18	1-3, 12-18
	-/	

المنا	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
° Catégories spéciales de documents cités: 'A' document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date	"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité
"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)	inventive par rapport au document considéré isolèment "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive
O' document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens	lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du mêtier
'P' document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

17 Mars 1995

, 1

29.03.95

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentiaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+ 31-70) 340-3016

Eijkenboom, A

Fonctionnaire autorise

Formulaire PCT/ISA/210 (deuxième feuille) (juillet 1992)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema nternationale No
PCT/EP 95/00116

Catégorie °	OCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO,A,86 05714 (CHURCH & DWIGHT CO. INC.) 9 Octobre 1986 voir page 10, ligne 16 - ligne 24 voir page 15, ligne 5 - ligne 28	1-3, 12-16
A	US,A,4 588 569 (INTERMOUNTAIN RESEARCH & DEVELOPMENT CORP.) 13 Mai 1986 voir colonne 6, ligne 27 - colonne 8, ligne 15; revendications 1-25	1-3, 10-16
A	EP,A,O 463 367 (GENERAL ELECTRIC ENVIRONMENTAL SERVICES INC.) 2 Janvier 1992 voir revendications 1-16	1-3, 12-14
A	US,A,4 960 445 (RESEARCH-COTTRELL) 2 Octobre 1990 voir le document en entier	1-3,12, 16
A	EP,A,O 161 497 (WAAGNER-BIRO AG) 21 Novembre 1985 voir page 2, ligne 19 - page 3, ligne 1; revendications 1-10; figures 1-3	1-3, 12-16
A	US,A,4 555 391 (INTERMOUTAIN RESEARCH & DEVELOPMENT CORP.) 26 Novembre 1985 voir colonne 6, ligne 4 - ligne 50; revendications 1-23; figure 1; exemples 1-3	1-3, 10-16
A	US,A,3 589 863 (THE DOW CHEMICAL CO.) 29 Juin 1971 voir le document en entier	1-3, 10-14

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem. Internationale No PCT/EP 95/00116

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication	
WO-A-9304983	18-03-93	BE-A- AU-A- CZ-A- EP-A- FI-A- NO-A-	1005291 2481192 9400536 0603218 941119 940828	22-06-93 05-04-93 13-07-94 29-06-94 09-03-94 09-03-94	
EP-A-0301272	01-02-89	AT-B- AT-B- US-A-	388883 388312 5096680	11-09-89 12-06-89 17-03-92	
WO-A-8800672	28-01-88	US-A- EP-A-	4681045 0274475	21-07-87 20-07-88	
WO-A-8605714	09-10-86	US-A- CA-A- DE-D- DE-T- EP-A,B	4664893 1257764 3689163 3689163 0217928	12-05-87 25-07-89 18-11-93 03-02-94 15-04-87	
US-A-4588569	13-05-86	AUCUN			
EP-A-0463367	02-01-92	US-A- DE-D- JP-A-	5118480 69107126 7011264	02-06-92 16-03-95 13-01-95	
US-A-4960445	02-10-90	AUCUN			
EP-A-0161497	21-11-85	AUCUN			
US-A-4555391	26-11-85	AUCUN			
US-A-3589863	29-06-71	AUCUN			